

AUDIT ALBOUY ASSOCIÉS

▲▲▲ COMMISSARIAT AUX COMPTES

20-20 TECHNOLOGIES

SAS au capital de 4.250.000 €

Siège social : 323 Chemin des Plaines

06370 MOUANS SARTOUX

RCS CANNES 388 748 931

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR COMPENSATION DE CREANCES

Assemblée générale extraordinaire du 23 Octobre 2009

Messieurs,

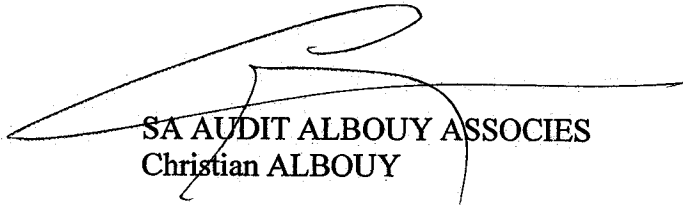
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, et en application de l'article R 225-134 du Code de Commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte établi par votre Président en date du 23 octobre 2009 et joint au présent rapport.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission ; cette doctrine professionnelle requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte qui s'élève au moins à 2.250.000 €.

Fait à Rodez, le 23 octobre 2009



SA AUDIT ALBOUY ASSOCIES
Christian ALBOUY

20-20 TECHNOLOGIES

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 4 250 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 323 CHEMIN DES PLAINES, 06370 MOUANS SARTOUX**

RCS CANNES 388 748 931

ARRETE DU MONTANT DU COMPTE COURANT D'ASSOCIE

DE LA SOCIETE 20-20 TECHNOLOGIES INC.

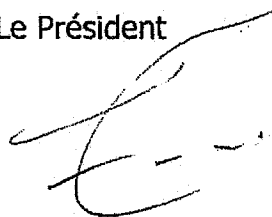
Je soussigné **Thierry RACINAIS**,

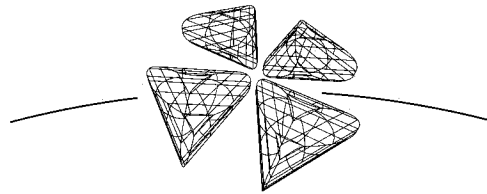
Agissant en qualité de Président de la société par actions simplifiée
20-20 TECHNOLOGIES,

Arrête à la date du 23 octobre 2009 le compte courant de la société
20-20 TECHNOLOGIES Inc est au moins crédeur de la somme de 2 250 000 €,
en vue de la libération des parts nouvelles créées en représentation de
l'augmentation de capital, par compensation avec des créances liquides et exigibles
sur la Société.

Le 23 octobre 2009

Le Président





AUDIT ALBOUY ASSOCIÉS

▲▲▲ COMMISSARIAT AUX COMPTES

20-20 TECHNOLOGIES

SAS au capital de 4.250.000 €

Siège social : 323 Chemin des Plaines

06370 MOUANS SARTOUX

RCS CANNES 388 748 931

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale extraordinaire du 23 Octobre 2009

Article L 225-135 du Code de Commerce

Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-135 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital de votre société avec suppression du droit préférentiel de souscription de 2.250.000 € réservée à la société TECHNOLOGIES 20-20 Inc, dont le siège social est sis à LAVAL (Québec), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération donnera lieu à l'émission de 2.250.000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 €, émises au pair.

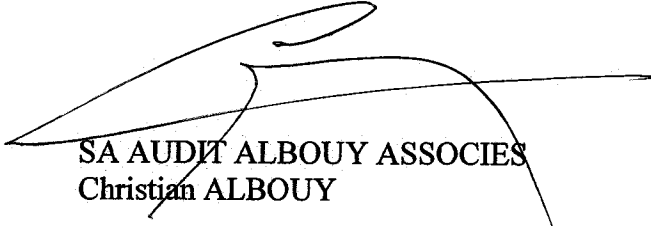
Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant
- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du Conseil d'administration
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Fait à RODEZ, le 6 octobre 2009



SA AUDIT ALBOUY ASSOCIES
Christian ALBOUY